

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 décembre 2023**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2023\_099**

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :  
17 + 4 pouvoirs

Date de publication : 18 décembre 2023

Le 15 décembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 décembre 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,  
Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE, M. BILLET, Mme COUDERT  
M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE,  
M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à  
Mme GRUET), M. BIOT (pouvoir à M. PARIGOT), Mme BIOT-  
FLORIMOND (pouvoir Mme DELOT), M. LECOMPTE  
(pouvoir donné à Mme ETIENNE)

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,  
M. LANGLOIS. Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SCHWENTER et M. MAILLARD ont été désignés  
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du  
code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CESSION DE TERRAINS NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE ET  
LOTISSEMENT**

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération du conseil municipal n°2019\_72 du 8 NOVEMBRE 2019,

Vu la Délibération du conseil municipal n°2022\_071A du 15 SEPTEMBRE 2022,

Vu la Délibération du conseil municipal n°2022\_100 du 8 décembre 2022

Vu l'avis des domaines du 25 NOVEMBRE 2022 ;

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées section AR n°48 et 246 d'une surface totale de ...23 391..... m<sup>2</sup> (après bornage) appartenant à la commune serviront d'assise à la future gendarmerie et à un lotissement ;

CONSIDERANT que ces parcelles ont été acquises auprès de :

- M. GUESPEREAU Thierry, demeurant 2 rue de la Grange aux Dîmes 89113 BRANCHES, propriétaire de la parcelle cadastrée AR 246, accepte la proposition d'acquisition pour 3€ le m<sup>2</sup>, soit la somme de QUATORZE MILLE TRENTE QUATRE EUROS (14 034€) pour la surface totale de 4 678 m<sup>2</sup> (estimation cadastrale).

Et de

- SCI HERMELIN, représentée par M. HERMELIN Jacques demeurant 2 Lieudit "Boscla" 33126 LA RIVIERE, propriétaire des parcelles cadastrées AR 454 et AR 455 (anciennement AR 48), accepte la proposition d'acquisition. La parcelle AR 454 est acquise pour 3€ le m<sup>2</sup>, soit la somme de CINQUANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS (56 148€) pour une surface de 18 716 m<sup>2</sup>. Conformément à la délibération 2017-12 du 6 mars 2017, la parcelle AR 455 est acquise pour 10€ le m<sup>2</sup> soit QUATRE CENT VINGT EUROS (420€) pour une surface de 42 m<sup>2</sup>.

CONSIDERANT qu'en application d'une convention quadripartite et d'engagements réciproques entre la commune et la société Mon Logis les parcelles sont cédées à Mon logis qui fera son affaire de la construction de la future caserne de gendarmerie et de la réalisation d'un lotissement de 24 logements ;

CONSIDERANT que ces engagements réciproques prévoient également la cession des parcelles **viabilisées** à MON LOGIS d'une surface totale de...23 391.... m<sup>2</sup> (après bornage) pour la somme de 10 € le m<sup>2</sup> soit **233 910 €** hors taxe et hors frais de notaire ;

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession des parcelles à Mon Logis pour un montant total de ...**233 910 Euros** .. hors taxe et hors frais de notaire.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 18 décembre 2023  
Le Maire, Yves DELOT,

